

**REPOP ILE DE FRANCE**  
**Réseau pour la prise en charge et la prévention de l'obésité en pédiatrie**  
**Hôpital Necker**  
**149 rue de Sèvres**  
**75015 PARIS**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Salomon SELLAM

Commissaire aux comptes  
79 quai de Valmy  
75010 Paris

**REPOP ILE DE FRANCE**  
**Réseau pour la prise en charge et la prévention de l'obésité en pédiatrie**  
**Hôpital Necker**  
**149 RUE DE SEVRES**  
**75015 PARIS**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
*Exercice clos au 31/12/2022*

**Aux adhérents**

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association REPOP ILE DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne l'utilisation des fonds dédiés.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier : à la signature du présent rapport nous n'étions pas en possession de son rapport.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association REPOP ILE DE FRANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association REPOP ILE DE FRANCE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

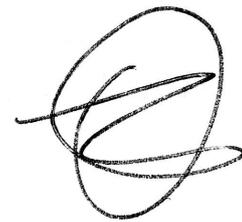
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 mars 2023  
Le Commissaire aux comptes  
**SELLAM SALOMON**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned to the right of the text.

**RESEAU DE PRISE EN CHARGE  
ET  
DE PREVENTION DE L'OBESITE EN PEDIATRIE**



Hôpital Necker  
149 rue de Sèvres  
75 015 - PARIS

**COMPTES ANNUELS EXERCICE 2022**  
Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022



# SOMMAIRE

## **COMPTES ANNUELS**

Bilan Actif

Bilan Passif

Résultat

## **ANNEXE**

**ANALYSE DU RESULTAT PAR SOURCE DE FINANCEMENT**

**REPOP BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2022**

ACTIF	Exercice 31/12/2022			Exercice 31/12/2021
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>16 676</b>	<b>16 676</b>	<b>0</b>	
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	16 676	16 676	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>53 309</b>	<b>46 078</b>	<b>7 231</b>	<b>11 678</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	53 309	46 078	7 231	11 678
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>564</b>	<b>0</b>	<b>564</b>	<b>564</b>
Participations et Créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	564	0	564	564
<b>Total I</b>	<b>70 549</b>	<b>62 754</b>	<b>7 795</b>	<b>12 242</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	282		282	0
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	34 963		34 963	26 629
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	747 628		747 628	783 045
Charges constatées d'avance			0	8 400
<b>TOTAL II</b>	<b>782 873</b>		<b>782 873</b>	<b>818 074</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>853 422</b>	<b>62 754</b>	<b>790 668</b>	<b>830 316</b>

**REPOP BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2022**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 31/12/2022</b>	<b>Exercice 31/12/2021</b>
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	82 048	82 048
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur fonds propres)		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	144 201	137 967
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	1 177	6 234
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>227 426</b>	<b>226 249</b>
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>227 426</b>	<b>226 249</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	222 987	280 587
Autres ressources		
<b>Total II</b>	<b>222 987</b>	<b>280 587</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques	150 000	150 000
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	56 535	48 273
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	94 044	87 435
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	39 676	37 772
TOTAL GENERAL (I + II )		
Produits constatés d'avance		
<b>Total IV</b>	<b>190 255</b>	<b>173 480</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>790 668</b>	<b>830 316</b>

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	5 220	5 085
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	42 239	28 217
dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Produit immobilisé		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions	935 932	931 698
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	141 554	219 587
Autres produits		
Autres produits (hors cotisations)		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 124 945</b>	<b>1 184 587</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	331 498	295 793
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	439 180	388 837
Charges sociales et fiscales sur charges de personnel	186 192	161 219
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 872	7 689
Dotation aux dépréciations des immobilisations		
Dotation aux dépréciations de l'actif circulant		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	163 342	322 620
Autres charges	4	-1
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 127 088</b>	<b>1 176 157</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-2 143</b>	<b>8 430</b>
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
<b>TOT Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 658	791
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 658</b>	<b>791</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 658</b>	<b>791</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>515</b>	<b>9 221</b>

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2022 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2021 (selon ANC 2018-06)
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	2 400	720
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 400</b>	<b>720</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	549	3 619
Sur opérations en capital	835	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 384</b>	<b>3 619</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 016</b>	<b>-2 899</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	354	87
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 130 003</b>	<b>1 186 098</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 128 826</b>	<b>1 179 863</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 177</b>	<b>6 235</b>
<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	16 457	16 457
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>16 457</b>	



## **ANNEXE**

---

Le Réseau pour la Prise en charge et la prévention de l'Obésité Pédiatrique en Ile de France (REPOP I-de-F) est une association Loi 1901 qui a pour mission de promouvoir une approche pluridisciplinaire et coordonnée de la prise en charge du surpoids et de l'obésité de l'enfant et de l'adolescent en accompagnant les professionnels de santé et de l'enfance, afin de :

- Prévenir et dépister le surpoids et l'obésité infantile le plus précocement possible ;
- Prendre en charge de façon globale l'enfant en surpoids ou obèse et sa famille, en associant pluridisciplinarité, continuité et qualité des soins ;
- Former et sensibiliser sur la pathologie de l'obésité infantile et proposer une mise en commun des pratiques et des outils pour améliorer la prise en charge de l'enfant obèse ;
- Effectuer des recherches épidémiologiques sur l'obésité infantile ;
- Evaluer la qualité et l'efficacité de la prise en charge de l'obésité infantile.

L'association regroupe des professionnels de santé libéraux et institutionnels : médecins de premier recours (généralistes, pédiatres, endocrinologues, ...), médecins hospitaliers, diététiciens, psychologues, éducateurs sportifs, et tout autre acteur concerné par l'obésité infantile. A leur entrée dans le REPOP I-de-F, les adhérents ont l'obligation de se former à la prise en charge de l'obésité infantile. Cette formation est dispensée par le réseau, elle favorise l'harmonisation des pratiques professionnelles et des connaissances sur l'obésité infantile.

Ainsi, par ses actions, le REPOP I-de-F contribue à la mise en œuvre du projet régional de santé mis en place par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, notamment du volet ambulatoire du schéma régional de l'organisation des soins, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Feuille de route Obésité 2019-2022. Dans ce cadre, les actions du REPOP I-de-F sont principalement financées par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

---

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables admises en France, dans le respect des principes prévus par le règlement de l'ANC 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03.

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont identiques à ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

1. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes et les durées de vie suivantes :

1.1 - Les amortissements pour dépréciation sont calculés de la manière suivante :

- Site internet et logiciel 1 an en linéaire
- Matériel informatique 3 ans en linéaire
- Mobilier 5 ans en linéaire

### **1.2 - Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 1.3 - **Fonds dédiés**

Les « fonds dédiés » sont les rubriques au passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par les donateurs à des projets de l'association qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard de ces donateurs.

### 1.4 – **Autres éléments significatifs**

REPOP IDF est une Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901. L'Association a été déclarée à la préfecture le 26 Juillet 2002.

Les subventions du compte de résultat se ventilent comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>Montant (TTC)</b>
FIR 2022	761 200
FIR 2022 solde à recevoir de l'ARS	10 000
Affectation partielle FIR années antérieures SUR FIR 2022	27 232
ETP 2022 VISIO	9 344
Affectation solde EPT 2021 sur ETP 2022	4 156
Solde PPS 2020 FORMATION solde	1 200
PPS 2022 ATELIERS	42 800
PPS 2022 APA	19 200
PPS 2022 FORMATION	4 800
PPS 2022 CODES ROMDES	8 000
Affectation PPS 2020 ATELIERS s/ PPS 2022 FORMATION	33 609
Affectation PPS 2020 APA s/ PPS 2022 FORMATION	3 554
Affectation PPS 2020 FORMATION s/ PPS 2022 FORMATION	6 000
Affectation partielle PPS ATELIERS 2021 s/ PPS 2022 FORMATION	4 837
Total du compte subvention d'exploitation	935 932

La quote part de subvention correspondant à des engagements à réaliser propres à REPOP IDF au 31 Décembre 2022 s'élève à 222 987 euros.

Au cours de l'exercice 2022 REPOP Ile de France a continué à donner des formations dans le cadre du développement professionnel continu. Ces formations ont dégagé un déficit de 1 562,10 euros, après affectation des primes auprès des salariés impliqués dans cette action.

Les données de santé des patients suivis par le REPOP IDF étaient hébergées à titre gracieux par l'APHP jusqu'au 31/12/2020. Depuis le renforcement de la sécurité des accès aux serveurs APHP, le REPOP IDF a décidé de transférer ses données sur AZURE MICROSOFT (certifié HDS) afin de faciliter la maintenance du dossier patient e-Repop. Le montant de l'hébergement des données de santé s'élève à 8 400 euros en 2022.

La mise en conformité RGPD entamée en 2021 s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2022.

En 2022, REPOP IDF a obtenu la certification professionnelle QUALIOPi pour l'organisation de ses formations. La marque QUALIOPi permet d'accéder aux fonds publics ou mutualisés de la formation professionnelle. Un audit de contrôle est prévu fin 2023.

## 1.5 – Autres informations

### **Engagement en matière de retraite**

L'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière est estimé à un montant de 51 108 euros.

## **2. NOTE RELATIVE À CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT**

### **2.1 - Mouvements ayant affecté les divers postes d'actif immobilisé**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	16 676			16 676
Immobilisations corporelles	54 565	3 260	4 516	53 309
Immobilisations financières	564			564
<b>Total</b>	<b>71 805</b>	<b>3 260</b>	<b>4 516</b>	<b>70 549</b>
<b>Amortissements &amp; provisions</b>				
Immobilisations incorporelles	16 676			16 676
Immobilisations corporelles	42 887	6 873	3 681	46 079
Immobilisations financières	0			
<b>Total</b>	<b>59 563</b>	<b>6 873</b>	<b>3 681</b>	<b>62 755</b>

### **2.2 - Créances classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance**

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant	34 963	34 963	
<b>TOTAL</b>	<b>34 963</b>	<b>34 963</b>	

**2.3 – Provisions**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	150 000			150 000
Provisions pour dépréciation				
<b>Total</b>	150 000			150 000

**2.4 – Dettes classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance.**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etabts de crédit				
Fournisseurs	56 535	56 535		
Dettes fiscales	7 392	7 392		
Dettes sociales	86 652	86 652		
Autres dettes	39 676	39 676		
<b>Total</b>	190 255	190 255		

**2.5 – Charges à payer.**

Fournisseurs	33 160
Dettes fiscales & sociales	34 116
Autres dettes	30 630



**ANALYSE DU RESULTAT PAR SOURCE  
DE FINANCEMENT**



# REPOP Ile de France

Recettes, financements / Emplois

31/12/2022

	Analyse du résultat par source de financement	Fonds dédiés N-1	Subventions à recevoir N-1	à restituer N - 1	Reprise fonds N	Destination fds repris N	RECETTES N	DEPENSES N	Fonds dédiés N	Subventions à recevoir N	à restituer N	Résultat
Région	FIR 2022	25 407					798 432	-798 749	0			-318
Région	FIR 2020	17 232			-12 427	s/ FIR 2022			-25 407			0
Région	FIR 2019	9 087			-9 087	s/ FIR 2022			-4 806			0
Région	FIR 2017	731			-731	s/ FIR 2022						0
Région	FIR 2016	582			-582	s/ FIR 2022						0
Région	FIR 2014	2 280			-2 280	s/ FIR 2022						0
Région	HOSPITALIERS 2018	2 125			-2 125	s/ FIR 2022						0
Région	HOSPITALIERS 2017											0
Région	PPS 2022 Ateliers						42 800	-7 821	-34 979			0
Région	PPS 2022 APA						19 200	-1 348	-17 852			0
Région	PPS 2022 Formation						52 800	-951	-51 849			0
Région	PPS 2022 CODES ROMDES						8 000		-8 000			0
Région	PPS 2021 Ateliers	44 775			-4 837	s/ PPS 22 FORM.		-31 287	-8 651			0
Région	PPS 2021 APA	24 000						-21 313	-2 688			0
Région	PPS 2021 Formation	48 000						-48 000				0
Région	PPS 2020 Ateliers	33 609			-33 609	s/ PPS 22 FORM.						0
Région	PPS 2020 APA	3 554			-3 554	s/ PPS 22 FORM.						0
Région	PPS 2020 Formation	4 800		7 120	-6 000	s/ PPS 22 FORM.	1 200				-7 120	0
Région	PPS 2012											0
Région	EDUCATION THERAPEUTIQUE 2022						13 500	-6 127	-13 500			0
Région	EDUCATION THERAPEUTIQUE 2021	10 284			-4 156	s/ETP 2022						0
IDF	IDF PRSP PMI 94	0		1 926								0
IDF	IDF DEPARTEMENT DE PARIS 2008	1 208							-1 208			0
IDF	IDF DMP	3 738							-3 738			0
IDF	IDF PARIS SANTE NUTRITION	1 273							-1 273			0
IDF	IDF Cotisations adhérents 2022						5 220	-44 501				5 220
IDF	IDF FORMATION DPC 2022						42 939					-1 562
IDF	IDF FORMATION AUTRE						0					0
IDF	IDF Hors financements /amortissements						3 259	-7 707				-4 447
IDF	IDF Hors financements / IS, inérêts, divers.						2 658	-374				2 284
IDF	APPRETOP FIR 2012 à 2019	3 824					2 325		-6 149			0
IDF	APPRETOP FIQCS ET AUTRES 2005-2011	18 400							-18 400			0
IDF	78 Trappes prévention scolaire	762							-762			0
IDF	78 Enfance Meurtrie	770							-310			0
IDF	92 VILLE DE BOULOGNE	472							-472			0
IDF	92 MGEN NUTRIPI	936							-936			0
IDF	92 FONDATION DE France	9 013							-9 013			0
IDF	95 LIONS CLUB	12 025							-11 295			0
IDF	95 CA PONTOISE	1 700							-1 700			0
	TOTAL	280 587	0	9 046	-79 388		992 334	-969 369	-222 987	0	-9 046	1 177

**REPOP ILE DE FRANCE**  
**Réseau pour la prise en charge et la prévention de l'obésité en pédiatrie**  
**Hôpital Necker**  
**149 rue de Sèvres**  
**75015 PARIS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Mesdames, Messieurs,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 27 mars 2023  
Le Commissaire aux comptes  
**SELLAM SALOMON**

